

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
3 1 2 4 0

☎ 05.62.79.86.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 3

L'an deux mille vingt-trois et le 2 février à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle de l'Olivier, sur convocation régulière en date du 26 janvier, sous la présidence de Mme Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M. YVAN NAVARRO, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME KATY COLDER, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO, MME MONIQUE BEZOS, MME KAREN GREGOIRE.

Etaient absents ayant donné procuration : M. YANNICK PUGET (POUVOIR DONNE A MME KAREN GREGOIRE), M. ANDRE DA PONTE (POUVOIR DONNE A M. HERVE LAMACHERE), MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS),

Était absent excusé : M. MARC PERE.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME VERONIQUE MARIOTTO, DIRECTRICE DU SERVICE SOLIDARITE / EMPLOI

DÉLIBÉRATION n° 2023/08

Objet : Signature d'une convention de partenariat avec MUTAMI - Mutuelle Communale

Madame La Vice-Présidente rappelle aux membres du CCAS qu'un groupe de travail, auquel tous les membres du conseil d'administration du CCAS ont été conviés, s'est réuni en jury pour analyser les offres de différentes mutuelles, dont notre partenaire actuel ACTIOM, dans le cadre du renouvellement de la mutuelle communale.

Le jury était composé des membres suivants : Isabelle Godéas, Monique Bezos, Jean-Paul Mauvezin, Marie-Claude Mangogna, Marie-Louise Gruel, André Daponte, Denis Molet, Renée Humeau, Nathalie Simon-Labric, Philippe Baumlin, Véronique Mariotto.

Le jury a procédé à l'analyse des offres présentées par les mutuelles JUST, MUTUALIA, ACTIOM et MUTAMI.

A l'issue des réunions du jury d'examen, il a été décidé, à l'unanimité des membres présents :

- De résilier le contrat avec l'association ACTIOM à la date d'échéance de la convention, soit le 28 février 2023.
- De retenir l'offre de la Mutuelle MUTAMI pour établir un nouveau partenariat

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le - 3 FEV. 2023

ID : 031-213105612-20230203-D2023_08-DE

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration :

- D'approuver la signature de cette convention de partenariat avec MUTAMI,
- De l'autoriser à signer ladite convention et toutes pièces y afférent.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver la signature de cette convention de partenariat avec MUTAMI,
- De l'autoriser à signer ladite convention et toutes pièces y afférent.

*Pour copie conforme,
La Vice-Présidente
Isabelle GODEAS*

- Transmis le - 3 FEV. 2023
- Affiché le - 3 FEV. 2023

